

BIENVENUE SUR NOS LIGNES

lila
presqu'île



Avant l'arrivée du véhicule, préparez votre monnaie ou votre titre de transport. La présentation au conducteur et la validation du titre sont obligatoires à chaque montée dans le véhicule.



Les arrêts étant facultatifs, pensez à faire signe au conducteur.



En cours de trajet, il est interdit de parler au conducteur et/ou gêner sa conduite.



Voyageurs debout, pour éviter la chute en cas de freinage ou de virage, pensez à bien vous tenir aux barres de maintien.



Il est interdit de fumer (y compris les cigarettes électroniques) ou de consommer des boissons alcoolisées dans le véhicule.



Les déchets (papier d'emballage, canettes, bouteilles, etc) ne doivent pas être abandonnés dans le véhicule.



Pensez à laisser votre place assise aux personnes qui ont du mal à se déplacer ou pour qui la station debout peut être difficile.



Ne mettez pas vos pieds sur les sièges, merci de respecter la propreté des véhicules.



Les poussettes sont acceptées sur toutes les lignes. Elles doivent être pliées sur les lignes effectuées par des véhicules de 8 ou 20 places (Lignes 7, 8, 9, 10, 20 Est et 20 Ouest, 30, A1 et A2). Sur les autres lignes, le pliage n'est pas obligatoire.



À l'exception des petits animaux (chiens et chats) transportés dans un panier et des chiens d'aide aux personnes handicapées munis d'un harnais spécifique, aucun animal n'est autorisé à monter dans le véhicule.



Le transport des vélos n'est pas autorisé. Seuls les vélos pliants sont acceptés sur les lignes 1, 2, 5, 6, et 13 à condition qu'ils soient pliés et que le déplacement s'effectue en dehors des périodes de pointe. (C'est-à-dire entre 09h00 et 12h00 et 14h00 et 16h30 ou après 18h30).



Les trottinettes doivent être pliées sur les lignes 7, 8, 9, 10, 20 Est et 20 Ouest, 30, A1 et A2.



Pour écouter votre musique, veuillez utiliser des écouteurs pour ne pas déranger les autres passagers.



Si vous avez perdu un objet, contactez le 02 40 620 620 qui vous redirigera vers le transporteur concerné.



Les groupes de plus de 8 personnes sont invités à solliciter l'autorisation du Syndicat Mixte de leur souhait d'utiliser le réseau Lila Presqu'île. Pour les lignes 7, 8, 9, A1 et A2, ce nombre est ramené à 4 personnes. Sans autorisation du Syndicat, le groupe se verra refuser l'accès au véhicule.



Les bagages sont acceptés sur les lignes 1, 2, 4, 5, 6, 10, 13, 20 Est et 20 Ouest, et 30. Sur les autres lignes, seuls les bagages "taille cabine" sont acceptés.

Attention, en cas de forte affluence, les correspondances sont susceptibles de ne pas être assurées

Le règlement complet du réseau **Lila Presqu'île** est affiché dans l'ensemble des véhicules et téléchargeable sur le site www.lilapresquile.fr